

CONCEPT DE SÉLECTION DES CADRES DE SWISS ICE SKATING

PATINAGE ARTISTIQUE

SAISON 2025-26

1. Structure générale des cadres de Swiss Ice Skating pour le Patinage artistique

Le processus de **sélection des cadres 2025-26 de Swiss Ice Skating pour le Patinage artistique** s'appuie sur la structure **FTEM Suisse**, concept de base pour le développement du sport et des athlètes en Suisse. Un document séparé indique le processus de **sélection des cadres 2025-26 de Swiss Ice Skating en Danse sur glace**.

A travers ce format, **Swiss Ice Skating** vise à structurer les stratégies et les programmes qui favorisent le développement du sport et des athlètes, qu'il s'agisse de l'élite comme de la relève dans l'organisation du Sport de performance de **Swiss Ice Skating** :

- [Organisation du Sport de performance en Patinage artistique et Danse sur glace](#)
- [FTEM Patinage artistique](#)
- [PISTE Patinage artistique 2025 \(Relève uniquement\)](#)

Pour la durée du **cycle olympique 2022-26**, il existe en Patinage artistique 3 types de cadres avec des objectifs ciblés dans l'organisation du **Sport de performance** de **Swiss Ice Skating** :

- **Le cadre national A de Swiss Ice Skating (Elite / Relève A)**

Le **cadre national A** réunit les athlètes les plus performant·e·s au niveau international, déjà en mesure de représenter Swiss Ice Skating au plus haut niveau de leur discipline (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Championnats du Monde Juniors, ISU GP/JGP/Challenger séries, etc.).

- **Le cadre national B de Swiss Ice Skating (Senior / Relève B)**

Le **cadre national B** réunit les athlètes ayant le potentiel de représenter **Swiss Ice Skating** en compétitions internationales ISU pour la saison 2025-26 dans leur catégorie d'âge selon les règles ISU en vigueur avec l'objectif à court ou moyen terme d'intégrer le **cadre national A**.

- **Le cadre régional de la relève de Swiss Ice Skating**

Le **cadre régional de la relève** rassemble les athlètes (de plus de 10 ans et de moins de 19 ans au 1^{er} juillet 2025) identifié·e·s au niveau **T2 (FTEM)** par **PISTE 2025**. Les programmes d'activités sont mis en place par les **associations régionales de Patinage** dont dépendent géographiquement les clubs des athlètes. Ces rencontres sont obligatoires pour les détentrices et détenteurs d'une **SOTC Régionale** au 1^{er} mai 2025. En cas de non-participation sauf pour des raisons impérieuses, de blessure ou de maladie, le statut de cadre pourrait être retiré avec effet immédiat.

En outre, une liste complémentaire de « **Talents Locaux** » identifiés au niveau **T1 (FTEM)**, permet à de jeunes athlètes de moins de 16 ans au 1^{er} juillet 2025, qualifié·e·s aux **Championnats suisses 2025** et en possession du test de Swiss Ice Skating requis au 31 mars 2025 pour leur catégorie d'âge au niveau national en 2025-26, d'être encouragé·e·s dans le cadre de leur entraînement au niveau local (club). Ces patineuses et patineurs peuvent être « invité·e·s » sur les programmes d'activités mis en place par les **associations régionales de Patinage** dont elles/ils dépendent. Ces rencontres sont facultatives pour les détentrices et détenteurs d'une **SOTC Locale** au 1^{er} mai 2025. La promotion de « **Talents Locaux** » est à concevoir comme une passerelle du Sport de masse vers le Sport de performance d'une part, mais aussi comme la possibilité d'un « **transfert de talent** » vers une autre discipline de **Swiss Ice Skating** (Danse sur glace, Patinage synchronisé ou Patinage de Vitesse) d'autre part.

2. Exigences générales pour les cadres de Swiss Ice Skating en Patinage artistique

2.1. Nationalité

Pour être sélectionné-e dans un **cadre de Swiss Ice Skating** en Patinage artistique individuel, un-e athlète doit avoir la nationalité suisse ou – comme étranger – être domicilié-e en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109). Pour le Patinage artistique en couple, au moins l'un des deux athlètes doit avoir la nationalité suisse ou – comme étranger – être domicilié-e en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109).

Les athlètes de nationalité étrangère ont besoin en Patinage artistique individuel d'un « **Clearance Certificate** » de l'ISU valable en date du **1^{er} juillet 2025** pour intégrer le **cadre national** et représenter **Swiss Ice Skating** en compétitions internationales ISU en 2025-26. Pour le Patinage artistique en couple le « **Clearance Certificate** » de l'ISU peut être obtenu à n'importe quelle période de l'année.

2.2. Licence

Pour être sélectionné-e dans un **cadre de Swiss Ice Skating** en Patinage artistique, un-e athlète doit avoir une licence de **Swiss Ice Skating** en cours de validité.

2.3. Durée

Un-e athlète est sélectionné-e dans un **cadre de Swiss Ice Skating** en Patinage artistique pour une durée d'un an, **du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026**. Les sélections sont annoncées à la **mi-avril 2025** par le chef du Sport de performance. Pour le **cadre national**, l'ensemble des documents à compléter et relatifs à cette sélection (inscriptions avec le chef du Sport de performance, déclarations ISU, demande de release / clearance le cas échéant, convention d'athlète, etc.) doivent être impérativement retournés dument complétés **avant le 30 juin 2025**. Dans un cas contraire, le statut de cadre pourrait être retiré avec effet immédiat.

2.4. Clause médicale

Les membres du **cadre national de Swiss Ice Skating** en Patinage artistique de la saison 2024-25 qui, pour des raisons de maladie ou de blessure ou même quelle qu'en soit la raison, n'ont pas pu confirmer leur statut de cadre pour la saison 2025-26, doivent dès le début de leur maladie ou blessure ou tout autre problème faire une demande de maintien dans le cadre pour une saison supplémentaire. Le retour à l'entraînement doit être accompagné d'une planification pour une épreuve de performance de rattrapage au moins basée sur les exigences techniques du cadre dans lequel l'athlète demande à être maintenu-e. Le statut de cadre pourrait ainsi être préservé sous réserve, y inclus toutes les prestations de soutien. Il n'existe en revanche aucun droit officiel : si aucune planification cohérente de rattrapage ou preuve ultérieure de performance ne pouvait être fournie ou validée dans le délai fixé avec le chef du Sport de performance, le statut de cadre pourrait être retiré avec effet immédiat.

2.5. Convention d'athlète

Les membres du **cadre national de Swiss Ice Skating** en Patinage artistique (et leurs tuteurs légaux le cas échéant) signent obligatoirement une convention d'athlète avec leur entraîneur et **Swiss Ice Skating**. Si la convention s'avérait ne pas avoir été honorée ou même signée, le statut de cadre serait retiré avec effet immédiat.

2.6. Modifications des critères ou cas non couverts

En raison de l'évolution de la saison, les critères généraux ou les exigences de performance pour les sélections des **cadres de Swiss Ice Skating** en Patinage artistique peuvent être amenés à toute modification, notamment en cas d'annulation de compétitions, pandémie ou même pour toute autre raison imprévue. En outre, le **Comité de Swiss Ice Skating** décide de tous les cas exceptionnels ou non couverts par le présent document.

3. Exigences de performance pour les sélections dans le cadre national de Swiss Ice Skating en Patinage artistique

3.1. Critères d'âge

Les critères d'âge sont strictement définis selon les **règles ISU** en vigueur pour la **saison 2025-26**.

3.2. Conditions d'appartenance

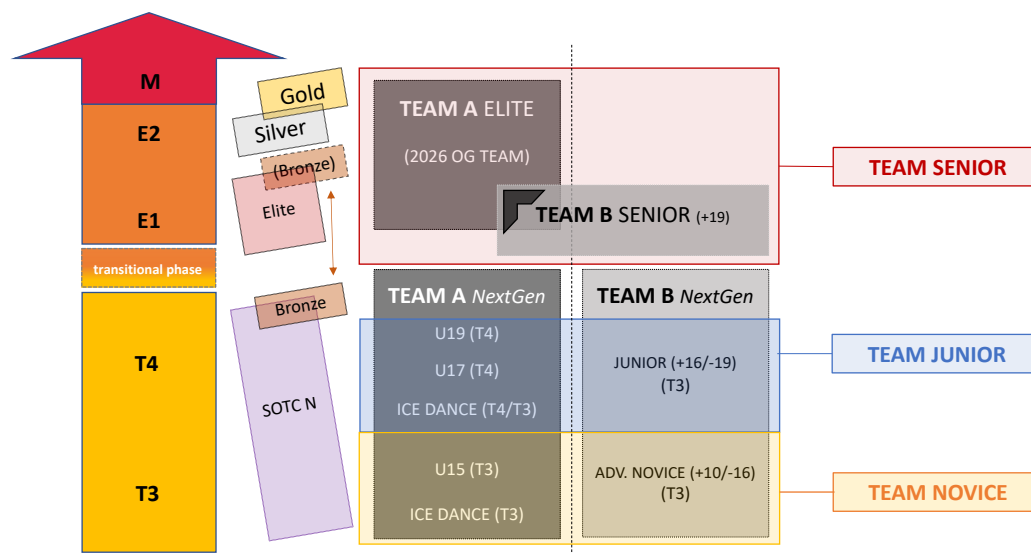
Les exigences de performance pour les sélections du **cadre national de Swiss Ice Skating** pour la **saison 2025-26** sont à réaliser au cours de la **saison 2024-25** selon les informations annexées des pages 5 à 7 du présent document.

Toutes et tous les membres du **cadre national de Swiss Ice Skating** pour la **saison 2025-26** sont susceptibles d'être sélectionné-e-s en compétitions internationales par **Swiss Ice Skating** selon la liste établie au 1^{er} mai 2025 (voir point 2.3.).

Pour les couples, une inscription ultérieure sur la liste du **cadre national de Swiss Ice Skating** est toujours possible en accord avec le chef du Sport de performance et sous réserve de validation du **Comité de Swiss Ice Skating**.

En outre, il est généralement utilisé dans le vocabulaire du Sport de performance de **Swiss Ice Skating**, le terme générique de « **Team** » pour désigner sans distinction la réunion générationnelle d'athlètes qui sont membres du **cadre national de Swiss Ice Skating** et selon l'organisation suivante :

- **Team Senior** : cadre national **A** (Élite +17 ans) → min. **CM 2026**
et cadre national **B** (Senior +19 ans) → min. **CE 2026**
- **Team Junior** : cadre national Relève **A** (M19, M17) → min. **CMJ 2026**
et cadre national Relève **B** (Junior +16/-19)
- **Team Novice** : cadre national Relève **A** (**M15**)
et cadre national Relève **B** (Adv. Novice +10/-16)



Les rencontres de « **Team** » organisées par **Swiss Ice Skating** sont obligatoires selon un planning préétabli et communiqué par le chef du Sport de performance en même temps que la publication de la liste des membres du **cadre national de Swiss Ice Skating** (consultable en ligne à partir du 1^{er} mai 2025). Plus d'informations sont disponibles en ligne et en temps réel sur les pages du site de **Swiss Ice Skating** dans la rubrique du **Sport de performance**.

3.3. Exigences techniques minimales

La réalisation de critères techniques, d'objectifs de **Swiss Ice Skating** ou l'obtention des **scores techniques combinés minimum de l'ISU** (comme demandé pour les CM, CE, CMJ) en vigueur pour la **saison 2024-25** (Communication ISU 2657) sont requis pour intégrer le **cadre national de Swiss Ice Skating** pour la **saison 2025-26**.

Une facilité de phase transitoire entre la relève et l'élite est également précisée.

En outre, pour toutes les exigences de validation de sauts, ceux-ci doivent avoir été réalisés durant la **saison 2024-25**, dans le même programme (sauf indication contraire) et uniquement lors d'une Swiss Cup, des Championnats suisses, d'une compétition internationale du calendrier ISU ou d'un Test Skate organisé par **Swiss Ice Skating**.

Les sauts doivent être reconnus sans la mention *landed on the quarter* (q), ni *underrotated* (<), ni *downgraded* (<<), ni *edge* (e) et doivent avoir été jugés avec un GOE de -1 ou plus auprès de la majorité des juges. Par ailleurs, les sauts peuvent avoir été réalisés en sauts individuels, en combinaisons ou en séquences.

3.4. Demandes de sélection dans le cadre national

Les affectations dans le **cadre national de Swiss Ice Skating** ne sont pas automatiques.

En cas de réalisation des critères techniques, la procédure de demande de sélection d'un athlète est faite par l'entraîneur de l'athlète directement auprès du chef de Sport de performance.

Cette demande écrite doit justifier des exigences techniques de l'échelon de **Team** du **cadre national de Swiss Ice Skating** souhaité (voir point 3.2. et selon les informations annexées des pages 5 à 7 du présent document) par les preuves de réalisation des critères minimaux. Il est de la responsabilité de l'entraîneur de s'assurer que cette demande parvienne au chef du Sport de Performance **avant le 31 mars 2025**, dans la bonne forme et par courriel uniquement :

→ Richard Leroy (richard.leroy@swissiceskating.ch).

En outre, si la réalisation des critères minimaux peut garantir l'accès au **Team Senior**, ceci n'est pas le cas pour tout athlète de la relève dont une sélection dans le **Team Junior** ou le **Team Novice** dépend avant tout de son classement à **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2025**.

3.5. PISTE 2025

Les athlètes de la relève en Patinage artistique qui souhaiteraient être candidats au **cadre national de Swiss Ice Skating** doivent obligatoirement passer par **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2025**.

En règle générale, tous les athlètes orientés vers le Sport de performance ou qui sont déjà dans un cadre de la relève en 2024-25, mais n'auraient pas atteint l'âge de 19 ans avant le 1^{er} juillet 2025 (respectivement 22 ans pour l'homme en couple de Patinage artistique) - sont concerné·e·s.

Toutes les informations, conditions et inscriptions à **PISTE PATINAGE ARTISTIQUE 2025** sont accessibles en ligne sur les pages du site de **Swiss Ice Skating** dans la rubrique du **Sport de performance**.

CADRE NATIONAL A
PATINAGE ARTISTIQUE
SAISON 2025-26

			Femmes / Filles	Hommes / Garçons	Couples
ÉLITE	M		ÉLITE		
	E2	SOC Or SOC Argent	avoir atteint l'âge de 17 ans au 1er juillet 2025 <u>et</u> avoir atteint les objectifs de Swiss Ice Skating aux ISU World Figure Skating Championships 2025 (Top 10) ou ISU European Figure Skating Championships 2025 (Top 5) <u>et/ou</u> être titulaire depuis au moins un an d'une SOC Or, Argent ou Bronze en vue de la préparation des Jeux Olympiques Milano Cortina 2026		
	E1	SOC Bronze SOC Elite	avoir atteint l'âge de 17 ans au 1er juillet 2025 et pouvoir justifier au 31 mars 2025 et selon la ISU Communication 2657 des Minimum Combined Element Scores demandés pour les ISU World Figure Skating Championships (2025) <u>ou</u> avoir <u>seulement</u> atteint l'âge de 17 ans depuis le <u>1er juillet 2024</u> et être titulaire depuis au moins un an d'une SOC Bronze		
			*** transition de la relève vers l'élite *** avoir <u>seulement</u> atteint l'âge de 19 ans depuis le <u>1er juillet 2024</u> et avoir atteint les objectifs de Swiss Ice Skating d'une finale des ISU World Junior Figure Skating Championships 2025 ou de la saison immédiatement précédente		
RELEVÉ	T4	SOC Bronze SOTC N	M19 ans	M19 ans	F-M19 ans / H-M22 ans
			selon le classement PISTE 2025 + pouvoir justifier au 31 mars 2025 et selon la ISU Communication 2657 des Minimum Combined Element Scores demandés pour les ISU World Junior Figure Skating Championships (2025) + avoir moins de 19 ans mais atteint l'âge de 17 ans au 1er juillet 2025		
	T4	SOCT N	M17 ans	M17 ans	être éligible dans la catégorie ISU JUNIOR PAIR au 1er juillet 2025
			selon le classement PISTE 2025 + avoir moins de 17 ans mais atteint l'âge de 13 ans au 1er juillet 2025 + pouvoir justifier au 31 mars 2025 et selon la ISU Communication 2657 des Minimum Combined Element Scores demandés pour les ISU World Junior Figure Skating Championships (2025) <u>ou</u> avoir validé entre le 1er août 2024 et le 31 mars 2025, <u>dans un même programme</u> (SP ou FS): au minimum 3 triples sauts différents (dont 3Lo et 3Lz)		
	T3	SOCT N	M15 ans	M15 ans	
			selon le classement PISTE 2025 + avoir moins de <u>15 ans</u> mais atteint l'âge de 10 ans au 1er juillet 2025 et avoir validé entre le 1er août 2024 et le 31 mars 2025, <u>dans un même programme</u> (SP ou FS): au minimum 2 triples sauts différents		

CADRE NATIONAL B
PATINAGE ARTISTIQUE
SAISON 2025-26

			Femmes / Filles	Hommes / Garçons	Couples
É L I T E	E1	SOC Elite	SENIOR		
			avoir atteint l'âge de 19 ans au 1er juillet 2025 + pouvoir justifier au 31 mars 2025 et selon la ISU Communication 2657 des Minimum Combined Element Scores demandés pour les ISU European Figure Skating Championships (2025) ou avoir été dans l'impossibilité de participer à au moins une compétition du calendrier ISU durant la saison 2024-25, mais avoir obtenu entre le 1er août 2024 et 31 mars 2025 au cours d'une compétition nationale (Championnats suisses, Swiss Cup ou Test Skate de Swiss Ice Skating uniquement) au moins 108% (81,00 points) au moins 102,5% (88,15 points) au moins 94% (70,50 points) des Minimum Combined Element Scores demandés pour les ISU European Figure Skating Championships (2025)		
			*** transition de la relève vers l'élite ***		
			avoir <u>seulement</u> atteint l'âge de 19 ans depuis le 1er juillet 2024 et pouvoir justifier entre le 1er août 2024 et le 31 mars 2025 et selon la ISU Communication 2657 des Minimum Combined Element Scores demandés pour les ISU World Junior Figure Skating Championships (2025)		
R E L È V E	T3	SOCT N	JUNIOR	JUNIOR	JUNIOR
			selon le classement PISTE 2025 + avoir moins de 19 ans mais atteint l'âge de 16 ans au 1er juillet 2025 et avoir validé entre le 1er août 2024 et le 31 mars 2025, <u>dans une même compétition</u> (SP+FS) : au minimum 2A + 3 triples sauts différents (dont 3Lo)		être éligible dans la catégorie ISU JUNIOR PAIR au 1er juillet 2025 et être en possession du Test de Swiss Ice Skating ouvrant l'accès aux Championnats suisses 2026 dans la catégorie Junior Couple
	T3	SOCT N	NOVICE	NOVICE	NOVICE
			selon le classement PISTE 2025 + avoir moins de 15 ans mais atteint l'âge de 10 ans au 1er juillet 2025 et avoir validé entre le 1er août 2024 et le 31 mars 2025, <u>dans une même compétition</u> (SP+FS) : au minimum 2A + 2 triple sauts différents (pour les moins de 16 ans au 1er juillet 2025) ou au minimum 2A + 1 triple saut (pour les moins de 14 ans au 1er juillet 2025) ou au minimum 2A dans les deux programmes SP+FS (pour les moins de 12 ans au 1er juillet 2025)		être éligible dans la catégorie ISU ADVANCED NOVICE PAIR au 1er juillet 2025 et être en possession du Test de Swiss Ice Skating ouvrant l'accès aux Championnats suisses 2026 dans la catégorie Advanced Novice Couple

Swiss Ice Skating / 15.09.2024 (31.10.2024)

CADRE RÉGIONAL
(ET TALENTS LOCAUX)
SAISON 2025-26

R E L È V E	T2	SOCT R	JUNIOR
			selon le classement PISTE 2025 + avoir moins de 19 ans mais atteint l'âge de 16 ans au 1er juillet 2025 <u>et</u> être en possession du Test de Swiss Ice Skating ouvrant l'accès aux Championnats suisses 2026 dans la catégorie Junior (Advanced-Intergold) au 31 mars 2025
			NOVICE
			selon le classement PISTE 2025 + avoir moins de 16 ans mais atteint l'âge de 10 ans au 1er juillet 2025 <u>et</u> être en possession du Test de Swiss Ice Skating ouvrant l'accès aux Championnats suisses 2026 dans la catégorie Advanced Novice (Advanced-Silver) au 31 mars 2025
	T1	SOTCL	TALENTS LOCAUX
			selon le classement PISTE 2025 + avoir moins de 16 ans mais atteint l'âge de <u>14 ans</u> au 1er juillet 2025 <u>et</u> être en possession du Test de Swiss Ice Skating ouvrant l'accès aux Championnats suisses 2026 dans la catégorie Advanced Novice (Advanced-Silver) au 31 mars 2025
			selon le classement PISTE 2025 + avoir moins de <u>14 ans</u> mais atteint l'âge de 10 ans au 1er juillet 2025